



CONSEIL
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2015 - N° 255 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 30 septembre 2015

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
X	
	Constantin VERNICOS
	Martin IN
X	
X	
	Férial TERKI
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
	Georges BOUBY
X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Frédéric LEMOIGNO
	Pascale GALL-BORRUT

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Emmanuel LE CLEZIO

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 24 membres présents ou représentés

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

Invités permanents présents :

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**
Agnès **FICHARD-CARROLL**

- **Directrice du Service Commun de Documentation**
Laure **LEFRANCOIS**

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**
Geneviève **DEGOLS**
Alain **HOFFMANN**
Jean-Yves **LE GUENNEC**
Maurizio **NOBILI**
Olivier **THALER**

- **Directeurs de département**
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Bernard **GODELLE** (BE)
Bruno **TOURAINE** (Bio : MV)

- **Chargés de missions**
Thierry **BRETAGNON**

- **Chefs de service**
Emilie **BLANCHARD** (cellule OF-RI)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Lucie **DUPUY de CRESCENZO** (Planning-Logistique)
Caroline **FRISOU** (Affaires Générales et Juridiques)
Christiane **FRAMBOURG** (Masters)
Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)
Thierry **KAUFFMANN** (SIF)
Nicole **MAGNAN** (Licences)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Cellule des Moyens humains et financiers)
Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (SIPEF)

- **Secrétaire de séance**
Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 2 septembre 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 25 août 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

Avant de débiter cette séance, **M. HALBOUT** souhaite une excellente rentrée à l'ensemble des Conseillers.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV N°253,
3. Point sur la rentrée 2015,
4. Point sur le LMD4 et les MCC,
5. Point sur le dispositif de Césure,
6. Première présentation de la lettre de cadrage campagne IATSS,
7. Première présentation de la lettre de cadrage campagne E - EC,
8. Première présentation de la lettre de cadrage campagne budgétaire,
9. Points divers.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. BOUBY demande si de nouvelles informations ont été communiquées concernant la date limite des engagements de commandes.

M. HALBOUT lui répond qu'à ce jour, aucune demande n'a été formulée à ce propos mais il a d'ores et déjà interrogé le Président de l'Université de Montpellier - UM - à ce sujet. La réponse qui lui a été adressée est qu'il n'y aura pas de changement par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

M. BOUBY est étonné par cette réponse car l'information dont il a été destinataire précise que la date limite serait prévue à la fin du mois d'octobre prochain.

M. HALBOUT répète que la date effective serait bien la fin du mois de novembre, comme l'année passée. Cependant, il reviendra sur ce point lors de la réunion de Direction de l'UM prévue ce jeudi.

M. HALBOUT rappelle qu'il avait alerté l'ensemble des Directeurs de composante - qui n'avaient pas l'habitude d'engager des frais pour l'achat de consommables et périssables - que la Faculté des Sciences ne pouvait pas « *faire de stocks dès la rentrée universitaire !* »

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

M. HALBOUT indique à **M. GODELLE** que la présentation des documents diffusés aux Conseillers n'a pas encore changé mais comme à son habitude, il résumera ceux qui sont disponibles sur l'Ent du Conseil.

M. HALBOUT propose à **M. GODELLE** de se rapprocher de **Mme GAUCERAND** pour trouver une nouvelle manière de présenter le diaporama du Conseil.

a- Conférences des directeurs d'UFR sciences - CDUS -

M. HALBOUT indique avoir mis à disposition de l'Assemblée un bilan des débats intervenus l'année dernière. Il continuera de tenir informé le Conseil des différentes discussions susceptibles d'avoir lieu durant cette nouvelle année universitaire.

M. HALBOUT explique qu'un certain nombre de colloques, notamment dédiés à la formation tout au long de la vie, se sont déroulés l'an dernier. Un important travail a également été réalisé sur la formation à distance. Dans ce cadre, un projet avec Unisciel a été élaboré mais n'a toutefois pas été sélectionné.

M. HALBOUT ajoute que la Cdus a aussi travaillé sur un projet de logiciel de test destiné à préparer les lycéens à leur intégration au sein de l'Enseignement supérieur ; il s'agit de la plateforme Faq2sciences. Normalement, les étudiants ont accès à ce test depuis Post Bac. Ils sont donc orientés dès le lycée pour réaliser ce test afin de mesurer leurs aptitudes à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine scientifique. Cette auto évaluation est réalisée en amont, avant même les tests de positionnement se déroulant à l'entrée de l'université.

M. HALBOUT rappelle aux Conseillers le communiqué relatif aux stages qu'il avait présenté lors la précédente séance. Ce dernier constituait une alerte au niveau ministériel et proposait d'opérer une distinction entre le stage - l'étudiant est rémunéré car il va soit dans un laboratoire ou une entreprise pour y faire des manipulations, pour travailler - et la formation par la recherche - l'étudiant va dans un laboratoire de recherche où il est encadré pour faire un projet tuteuré (il n'est pas considéré comme stagiaire, et n'est pas rémunéré par ce laboratoire) -. Il s'agit de deux types de formations et de deux statuts différents...

M. BOUBY demande si cela signifie que les stages effectués en laboratoire ne seront plus rémunérés ?

M. HALBOUT lui répond que la Faculté des Science fait bien la distinction entre stages - qui sont rémunérés - et projets - qui ne le sont pas.

M. BOUBY pose la question suivante : « *quelle est la limite entre le stage et le projet ?* » Il ajoute que le dispositif actuel favorise les laboratoires qui sont en difficulté et qui ne peuvent pas rémunérer des stagiaires.

M. HALBOUT indique que la situation des laboratoires, notamment ceux qui rencontrent des difficultés financières, est un sujet qui concerne et préoccupe la Faculté des Sciences de Montpellier : celle-ci doit en effet les aider à obtenir des dotations ! Toutefois, quand l'étudiant est en stage, que cela soit en laboratoire ou en entreprise, il doit être rémunéré. C'est aussi à la Faculté de défendre le fait que les laboratoires aient les moyens de rémunérer les stagiaires.

M. HALBOUT ajoute qu'il s'agit d'une incitation à opérer une distinction entre stage et formation par la recherche dans le cadre de l'offre de formation.

M. HALBOUT rappelle à nouveau que cette distinction existe déjà pour la Faculté des Sciences de Montpellier.

b- FdS - Evènements

M. HALBOUT rappelle que la finale du concours national Faites de la Sciences s'est déroulée en mai dernier sur le campus Triolet de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que cette année, il est envisagé d'organiser sur le campus, le colloque PromoSciences 2016 - la dernière édition ayant eu lieu à Nice -. **M. HALBOUT** espère que cet évènement important pourra être organisé par la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT suggère à **Mme BOYER**, Responsable de la Communication FdS de se renseigner pour l'organisation de ce colloque qui est certes « clé en main » mais sur lequel il faudra très vite communiquer.

c- Écoles supérieures du professorat et de l'éducation - ESPE -

M. HALBOUT indique qu'il a tenu à tenir informé le Conseil de la Faculté, tout au long de l'année dernière, de l'évolution de l'Espe.

M. HALBOUT continue à défendre un modèle fédéral !

M. HALBOUT rappelle que pour l'instant, « *nous sommes dans un état de statu quo* ». Il a été voté le projet de disparition de la Faculté d'Education ; cette dernière devant intégrer au sein de l'Espe, après les votes du mois de juin dernier. Cependant, il n'y a eu, à ce jour, aucune évolution.

M. BOUBY apprend cette information et se pose différentes questions relatives à cette décision : « *quand cette décision a-t-elle été prise ? ; où cela a-t-il été voté ? ; Cette décision est-elle passée en CT ?* »

M. HALBOUT lui répond que ce projet d'intégration a été voté le 6 juillet dernier par le Conseil d'administration de l'Université de Montpellier, dans le cadre du dossier d'accréditation de l'Espe-LR.

M. BOUBY fait observer que cette dernière doit obligatoirement être examinée en CT. Il souligne que les organisations n'ont pas été informées de ce qu'il s'est passé !

M. HALBOUT explique que ces grandes lignes directrices sont pour l'instant des intentions inscrites dans le dossier d'accréditation.

M. HALBOUT invite les Conseillers à lire le compte rendu qu'il a mis à leur disposition sur l'ENT.

M. HALBOUT insiste sur le fait que la Faculté des Sciences continuera à défendre le système fédéral dans lequel la Comue LR Universités fédère les forces au sein des universités membres, les impliqués conservant leur statut d'origine.

M. BOUBY sait très bien que si l'Espe est mis en place, ce n'est pas pour rien : *« il s'agit de la seule structure nationale ! »* Aussi, au final l'Espe disposera d'agents. Le problème actuel que l'on peut constater est que l'Université de Montpellier ne respecte pas les procédures établies pour initier un changement au sein de l'établissement, notamment concernant le passage des dossiers en CT. Et même si cela se passait, les syndicats et partenaires sociaux ne diraient rien, comme ils le font depuis plusieurs années.

M. BOUBY s'inquiète car personne ne réagit au sein de cet établissement, même les équipes qui sont directement confrontées aux problèmes concernant le déplacement des services, qui pâtissent du stress,...

M. BOUBY, en tant que syndicaliste, commence à en avoir assez de se battre sur tous les fronts, à tous les niveaux et de s'entendre dire par les personnels *« chacun ses problèmes, le collègue est en dépression, moi je m'en fiche car je m'en sors ! »* Avec cet état d'esprit, **M. BOUBY** ne pense pas que la Faculté des Sciences puisse encore soutenir le modèle FdE alors que l'Université de Montpellier laisse faire plaisamment sa Direction. *« Ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à avoir un modèle fédératif ! »*

M. BOUBY reconnaît être le premier *« à râler »* et à essayer de remettre les choses en place pour que tout fonctionne correctement mais bientôt, il baissera les bras ! *« Si ceux qui sont en difficulté ne veulent pas se battre, on actera ce qu'il va se passer les prochaines années à venir ! »*

M. HALBOUT indique que lui n'entend pas baisser les bras !

M. BOUBY rappelle qu'il y a des équipes entières qui sont à bout et personne ne bouge !

M. HALBOUT a bien entendu les alertes de **M. BOUBY**.

M. HALBOUT le répète : il reste mobilisé sur ces problèmes, on peut compter sur lui pour défendre un modèle où l'Espe est un outil fédératif qui se doit d'harmoniser les pratiques entre les composantes.

M. HALBOUT précise qu'il a mis en ligne les cadrages relatifs notamment, à la formation des étudiants en seconde année de licence ainsi que les textes cadrant l'accompagnement des stagiaires en particulier, les parcours adaptés au sein desquels les étudiants ont déjà validé leur master et viennent à la Faculté des Sciences pour entreprendre un cursus spécifique. Cela peut concerner, par exemple, des ingénieurs ne souhaitant pas reprendre une formation depuis son début. Ainsi, des parcours adaptés à leurs lacunes vont leur être proposés notamment, en matière de formation professionnelle.

Parmi les documents mis à disposition, **M. HALBOUT** indique qu'il y a une première analyse faisant apparaître les résultats du master 2014-2015, notamment dans les parcours ouverts très récemment au sein du Département Bio-MV de la Faculté des Sciences de Montpellier - Capet Biotechnologie -. Cette première année a connu non seulement un franc succès en termes d'effectifs mais aussi, un excellent taux de réussite.

M. HALBOUT remercie **M. CHILLET** qui s'est fortement mobilisé durant cette première année.

M. HALBOUT note que pour les autres masters en Mathématiques, Physique-Chimie et SVT, les résultats sont également excellents !

d- Emplois avenir professeurs - EAP -

M. HALBOUT indique qu'il a défendu cet été, avec le réseau des Irem, la reconduction du dispositif Emplois d'avenir professeur.

M. HALBOUT espère que le ministère les aura entendus !

M. HALBOUT précise que ce dispositif permettait aux étudiants suivant des formations pour devenir enseignants en collèges et lycées d'avoir un emploi en établissement secondaire ; « *mais, parfois, on ne savait pas comment faire pour les occuper !* » Il espère que l'on va réorienter ces étudiants vers des établissements plus faciles d'accès. Ainsi, il souhaite que les étudiants de Montpellier puissent ne pas être nommés vers Lunel, Lodève voire plus loin ! Pourquoi ne pas les affecter aussi à la Faculté des Sciences de Montpellier où il faut aussi former les étudiants de première année dans la continuité de ce qui est enseigné au lycée ?

e- UM - Dispositif horaires et congés

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée, sur l'Ent du Conseil, le document de cadrage relatif au dispositif des horaires et congés de l'Université de Montpellier. Celui-ci a été communiqué à la Communauté à la suite des orientations adoptées en Conseil d'administration - CA - et après passage en CT.

M. BOUBY rappelle que l'application informatique Adhoc est un système permettant de noter ses propres horaires sur une période de quinze jours. « *Cela convient très bien aux agents administratifs !* » Toutefois, et depuis sa mise en place au sein de l'ex Université de Montpellier 2, l'organisation syndicale Sud Education a toujours soutenu le fait que ce dispositif n'était pas adapté aux latss travaillant dans les salles d'enseignement ou les laboratoires.

M. BOUBY indique qu'il ne peut pas savoir, quinze jours à l'avance, l'heure à laquelle il va entrer dans la salle de TP pour les préparations, ni l'heure à laquelle les étudiants la quitteront et en conséquence, son heure de sortie. Il est vrai que les séances de TP pour les étudiants de L1 et L2 sont bien cadrées ; elles ne durent pas plus longtemps que la durée annoncée. En revanche, pour les étudiants de L3 ou de master, ceux-ci ne quittent pas la salle tant que les manipulations ne sont pas terminées. Aussi, prévoir un horaire en amont de fin de manipulations est tout simplement impossible !

M. BOUBY rappelle aux membres du Conseil de la Faculté que tout cela a été porté à la connaissance de la Direction de l'Université de Montpellier mais, « *celle-ci a préféré malgré tout, instaurer ce système !* »

Pour **M. BOUBY**, le risque inhérent à ce dispositif est de démotiver les personnels. A cet effet, il prend exemple de semaines durant lesquelles il été amené à exercer entre 50 et 60 heures. Il lui a été demandé de récupérer un maximum de dix demi-journées en heures supplémentaires durant l'année universitaire : il se demande comment y parvenir alors qu'il effectue de très nombreuses heures supplémentaires dans la semaine...

M. BOUBY le redit : « *je suis favorable à ce système s'il s'agit de déclarer ses heures a posteriori* » ; le Chef de service étant présent pour contrôler l'arrivée et le départ des agents dont il a la responsabilité - il s'agit de la déclaration des heures réalisées -. Mais, en utilisant l'application Adhoc, il découle de facto l'instauration d'une protection de la Direction de l'Université par rapport au cadrage légal, sachant que celui-ci ne peut être respecté dans certains métiers. « *Si des agents sont en marge de ce système, tant pis pour eux !* »

M. BOUBY prend l'exemple d'un technicien qui déclare ses heures sur l'application Adhoc et émet l'hypothèse que les TP se termineront deux heures plus tard. Aussi, le matin - s'il n'a pas de TP prévus -, il viendra un peu plus tard sauf que ses horaires auront été préalablement renseignés à une heure différente : s'il lui arrive un accident à 8h30 alors qu'il avait indiqué qu'il serait sur le campus à 8h, « *cela lui retombera dessus !* » En somme, le technicien fera un effort pour assurer la continuité des enseignements en restant plus tard le soir mais en fin de compte, « *ce système ne pourra être que source de problèmes par la suite !* »

Pour **M. BOUBY**, ce cadrage n'est pas le bon et il espère que les Directeurs de Département de la Faculté des Sciences soutiendront le fait de ne pas utiliser l'application Adhoc pour les équipes exerçant leurs fonctions, en salles de TP ou dans les laboratoires et assujettis à des horaires spécifiques et contraints pour lesquels ce logiciel est inutilisable !

M. VINDOLET ajoute que son Département d'enseignement n'a jamais contraint les techniciens à renseigner l'application Adhoc, au vu des nombreuses incohérences qu'il comporte.

M. VINDOLET indique qu'il est membre de jury de concours et pourtant, il n'a pu disposer des imprimés de frais de déplacement car il n'avait pas renseigné l'application !

M. HALBOUT prend note de ces remarques et précise qu'il les relaiera lors de la prochaine réunion de Direction de l'Université de Montpellier.

M. BOUBY ajoute qu'un agent administratif réalisant des heures supplémentaires et qui n'a pas consommé tous ses congés annuels, pourra les déposer sur son CET. Or, concernant sa propre situation, il perd 20 jours par an car il ne peut ni les poser, ni se les faire indemniser !

M. BOUBY insiste : « *ce système avantage toujours les mêmes et les autres, qui font correctement leur travail, se font avoir !* »

M. BOUBY fait remarquer à l'Assistance qu'il existe un déséquilibre entre le contrôle des horaires des enseignants-chercheurs et celui effectué des personnels latss ! Il est anormal qu'un contrôle spécifique pour une catégorie puisse exister au sein d'une université ! Les enseignants effectuent 192h Etd ce qui ne représente que la moitié des 1 607h statutaires ! « *Cela est une vraie anomalie !* »

M. GODELLE pense que ce qui est en jeu est une gestion pertinente du temps de travail des personnels. Il est possible pour les enseignants-chercheurs de disposer d'une gestion intelligente du temps quand bien même celle-ci s'avérerait complexe puisqu'elle est partagée entre l'Enseignement, la Recherche et l'Administratif. La tentative de mise en place d'une gestion rigide est un peu absurde et « *c'est le cas pour les latss ! C'est vraiment consternant !* ». Il est au contraire préférable d'avoir une gestion habile du temps de travail au regard de la situation de cette catégorie de personnels. « *Dois-je rappeler qu'ils travaillent très souvent sans compter leurs heures ! Lorsqu'un problème existe, il faut effectivement le résoudre mais ce n'est pas en initiant un « flicage » que l'on va réussir à bien faire les choses !* »

Pour **M. GODELLE**, l'application Adhoc représente une tentative maladroite de gérer l'implication des personnels et il trouve cela, dans le contexte actuel, réellement déplaisant.

M. VINDOLET précise que les documents qui ont été adressés par courriel aux équipes administratives et techniques n'ont pas fait l'objet d'une consultation auprès des organisations syndicales.

M. BOUBY ajoute que la note du Président Augé indique bien que l'application Adhoc n'est pas un outil de contrôle des horaires ! « *Alors qu'il s'agit bien de cela !* »

Pour **M. BOUBY**, il est essentiel qu'il y ait une confiance entre le n+1 et l'agent. A ses yeux, il est indispensable que « *le travail soit bien fait ; s'il doit partir à 21h, il partira à 21h.* ». En revanche, quand il souhaite récupérer des heures supplémentaires son n+1 doit être d'accord pour qu'il puisse le faire !

M. HALBOUT remercie le Conseil pour les arguments qu'il lui ont été fournis et les fera remonter auprès de la Présidence de l'Université.

f- Bizutage

M. HALBOUT rappelle que des dispositions très claires portant sur les opérations de bizutage au sein de nos établissements sont en application depuis plusieurs années.

M. HALBOUT partage le contenu de ces différentes circulaires et ajoute qu'il n'acceptera aucune séance de bizutage au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il déplore le fait d'avoir observé l'année passée de telles pratiques au sein de composantes voisines : « *cela a amené la Faculté à intervenir !* »

Pour **M. HALBOUT**, les opérations qui visent à dégrader l'être humain sous prétexte de l'incorporer à un groupe sont intolérables et n'ont pas de raison d'être au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier et au-delà !

g- Prochain Conseil - 10 juillet 2015 -

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 30 septembre 2015, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV Conseil FdS n° 254,
3. Vote de la lettre de cadrage budgétaire,
4. Vote de la lettre de cadrage campagne d'emplois IIATS, EC et Enseignants,
5. Point sur le référentiel Projets et stages 2015-2016,
6. Vote de conventions,
7. Vote du dispositif de césure,
8. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 22 septembre 2015, et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

2. APPROBATION DU PV N° 254

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** demande à **Mme GAUCERAND** d'informer les membres du Conseil du nombre de votants présents ou représentés est de vingt-quatre et que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. IMBERT** a donné procuration à **M. BOUBY**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **M. IN**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. PECOUL** a donné procuration à **M. LE CLEZIO**,
- **Mme ROLLAND** a donné procuration à **Mme TERKI**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 254 du 10 juillet 2015.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le PV n° 254 du 10 juillet 2015 recueille un avis FAVORABLE.

3. POINT SUR LA RENTRÉE 2015

M. HALBOUT excuse **Mme DEGOLS** et **M. GUEVELLOU** qui ont dû s'absenter afin de gérer des « *aléas de rentrée ...* ». Il regrette qu'ils ne puissent être présents car il comptait sur eux pour présenter un point de situation de rentrée universitaire.

M. HALBOUT donne la parole à **Mme FRAMBOURG**, Responsable du service master de la Faculté des Sciences.

Mme FRAMBOURG explique que les inscriptions pour les étudiants en master ont repris ce jour même. A cet instant, cela se passe difficilement car l'application Apogée et internet ne fonctionnent pas à la Maison des Etudiants - MDE - : « *cela est vraiment dommageable car tout s'est très bien déroulé en juillet !* »

M. HOFFMANN ajoute que pour le moment, tout se passe néanmoins relativement bien pour les masters. Toutefois, au sein de certaines commissions, il semblerait que des membres aient créé des listes indépendamment de « e-candidat ». Un point sera réalisé avec les responsables des commissions pour savoir ce qui s'est passé.

Concernant les licences, **M. HALBOUT** indique que les premières années ont été accueillies ce 1^{er} septembre. Ces étudiants primo-arrivants ont débuté leurs tests de positionnement et ce, pour certains, avec des difficultés...

M. HALBOUT donne la parole à **M. LEMOIGNO**.

M. LEMOIGNO explique qu'en effet, quelques problèmes de connexion ont été constatés. Lorsque près de 200 personnes se trouvent simultanément sur un même serveur, cela peut provoquer des problèmes de ralentissement du système. De ce fait, peu de tests ont été réalisés lors de la première session de 9h45. Dans la journée, il y a eu moins de problèmes car il y avait un nombre moindre d'étudiants connectés. Néanmoins, environ 40 à 50% de ceux qui étaient convoqués ne se sont pas présentés.

M. LEMOIGNO précise que suite aux incidents informatiques de l'année passée, deux plateformes de tests ont été mises en place : un premier test est réalisable sur la plateforme socle 3 et le deuxième test sur la plateforme locale. Ce mercredi, il a été demandé aux tuteurs de faire passer les tests uniquement en local. « *Si cela coïncide, on rebasculera sur la deuxième plateforme !* »

M. LEMOIGNO répète que le blocage du 1^{er} septembre est dû à l'affluence de créations de compte sur les machines du Service Informatique de la Faculté.

Concernant l'Ent, **M. LEMOIGNO** indique qu'il y a eu également quelques problèmes de déblocage de mots de passe.

M. HALBOUT informe l'Assistance que d'autres problèmes relatifs à l'accès aux salles ont été constatés lors de cette rentrée. **M. GUEVELLOU**, **M. LE GUENNEC** et le service Planning ont œuvré sur ce point, notamment avec les remontées effectuées par **M. GODELLE** la veille de ce Conseil.

M. HALBOUT ajoute que le Planning a adressé un certain nombre de messages aux enseignants rencontrant des difficultés pour la réservation de salles. Il sollicite **Mme DUPUY de CRESCENZO** pour savoir si elle a eu des retours.

Mme DUPUY de CRESCENZO répond qu'elle a eu très peu de réponses.

M. HALBOUT souhaite que ces problèmes de salle soient réglés d'ici la fin de semaine pour que les enseignements puissent commencer la semaine suivante dans de bonnes conditions.

M. LE GUENNEC constate que le problème d'accès aux salles porte uniquement pour les enseignements de master. Il semblerait que « *des responsables de master aient trouvé des solutions sauf que le service Planning ne sait pas quelles UE posent encore problème. Le service est donc obligé de « bricoler » pour solutionner les problèmes ...* »

M. LE GUENNEC explique que la solution qui se dégage pour cette nouvelle rentrée universitaire serait de reporter des enseignements plus tard dans l'année ; aussi, différentes propositions vont être effectuées pour résoudre ces difficultés de manière plus pérenne. A titre d'exemple, il faudrait augmenter les plages horaires sachant qu'un semestre comprend douze semaines.

M. MANCHERON souhaite faire un retour concernant les candidatures sur l'application « e-candidat ». Il a recensé un certain nombre de soucis liés à la plateforme d'inscription : des personnes se sont inscrites après la date limite. En effectuant un pointage, **M. MANCHERON** s'est aperçu que de nouveaux dossiers étaient apparus depuis la clôture !

M. MANCHERON note qu'il y a eu près de 18% de créations de compte sur l'application « e-candidat » mais qui malheureusement, n'apparaissent pas pour les Commissions ; peut-être parce ces personnes n'avaient pas fourni les pièces à joindre dans les temps ? Toutefois, cela signifie qu'il existe une forte évaporation.

M. MANCHERON ajoute que lorsque les Commissions ont récupéré les dossiers, certains ont été rejetés du fait de l'absence de certaines pièces alors qu'elles étaient jointes.

M. MANCHERON indique qu'il a fait remonter par courriel un certain nombre de « désagréments » relatifs à « e-candidat ». Il pense qu'il serait intéressant de réunir les utilisateurs avec les Responsables de mention pour réaliser un bilan sur les différents problèmes afin que l'application fonctionne mieux.

Pour revenir au Planning, **M. MANCHERON** qui se définit comme un jeune « padawan » sur ce dossier, explique que lorsqu'il a commencé à instruire les emplois du temps, il les préparait dès la fin de l'année universitaire pour la rentrée suivante afin de les communiquer au service. *« Comme il y avait beaucoup de basculements, le travail se faisait en juillet puis tout début septembre. »*

Depuis deux années, **M. MANCHERON** indique qu'il préparait son emploi du temps au brouillon et il faisait en sorte qu'en septembre, *« période de chamboulement »*, il pouvait être amené à tout refaire pour le communiquer au service du Planning ; cela fonctionnait relativement bien au demeurant.

M. MANCHERON rappelle que cette année, il a été demandé de communiquer les emplois du temps dès le mois de juin : *« cela a été très compliqué à faire pour un grand nombre de collègues ! Les réservations de salles ont été effectuées mais, il y a eu un certain nombre de retours... »*

M. MANCHERON pense que le service Planning a subi une forte pression et qu'à cet effet, il a dû traiter un grand nombre de demandes en un minimum de temps.

Pourtant, **M. MANCHERON** note qu'au final, dès la rentrée, *« il faut à nouveau tout changer : il y a un vrai souci ! »*

M. MANCHERON suppose que la gestion des licences est plus compliquée car il y a plus d'UE et par conséquent, plus de salles à réserver. Toutefois et a contrario, on peut considérer que cela est plus simple à gérer car les créneaux sont de 1h30 avec un quart d'heure pour les déplacements sur le campus. Au niveau des masters, cela ne fonctionne pas bien car il existe de nombreuses mutualisations. De plus, l'interface de réservation sur le site web de la Faculté n'est pas facile d'utilisation.

M. MANCHERON pense que la lourdeur du système informatique induit une gestion difficile et *« plaint vraiment les agents du service Planning qui le subissent au quotidien et doivent comprendre toutes les spécificités ! »*

M. HALBOUT demande à **M. MANCHERON** ce qu'il propose...

M. MANCHERON répond qu'il passera outre tout cela... Cela ne sert à rien de faire les plannings en juin car de toutes les manières, il y aura des changements et donc, force est de constater que cette nouvelle proposition ne fonctionnera pas !

M. MANCHERON informe les membres du Conseil de la Faculté que certains enseignants réservent toute une plage horaire matinale pour un semestre : *« ils sont tranquilles... Le système ne favorise pas la bonne volonté ! »*

M. LE GUENNEC indique qu'il avait demandé, l'année passée, au service Planning de pointer les salles réservées et qui finalement n'étaient pas occupées. Un message de sensibilisation sur la « sur-réservation » a été adressé aux enseignants. La plupart d'entre eux ont bien reçu le message.

Concernant les contraintes des masters, **M. LE GUENNEC** a bien entendu le message mais il faut que tous les enseignants participent. S'ils finissent à 21h - de temps en temps - *« ce n'est pas grave, mais il ne faut pas que cela devienne récurrent ! »*

M. HALBOUT rappelle qu'il existe une possibilité d'enseigner le samedi matin. La Faculté des Sciences de Montpellier devra y arriver, sachant que certaines équipes pédagogiques le font déjà. Faire un cours ou un TD le samedi matin est une possibilité à envisager réellement et pourrait constituer une alternative. *« Il n'est pas possible d'enseigner sur des créneaux restreints : il faut que tout le monde participe ! »* En moyenne, un enseignant-chercheur enseigne sept heures par semaine donc, aucun enseignant ne serait amené à travailler tous les jours entre 16h30 et 20h. Il faut expliquer aux équipes pédagogiques qu'il n'y a pas d'autres solutions !

M. HALBOUT reconnaît que le service Planning de la Faculté est très conciliant car l'équipe prend en compte de très nombreux desideratas alors qu'au sein des lycées, c'est le Proviseur adjoint qui, souvent, élabore les emplois du temps sans en demander l'avis. « *A la rentrée, l'enseignant connaît son emploi du temps et il ne va pas essayer de modifier ceux des autres pour bénéficier de son après-midi !* ».

M. HALBOUT note qu'il y a plusieurs pistes à explorer. Il entend que des efforts puissent encore être réalisés sur la lisibilité des réservations des salles. Les équipes doivent encore être sensibilisées et il faut continuer à œuvrer pour qu'il n'y ait plus de salles non occupées. En outre, peut être que la Faculté des Sciences pourra profiter du nouvel environnement universitaire pour trouver d'autres salles dans d'autres composantes.

M. VERNICOS relève que les créneaux de 1h30 sont une « *habitude* » au sein de la Faculté des Sciences mais, cela va à l'encontre des études européennes qui démontrent que les étudiants ne sont plus concentrés après 50 minutes. Pourquoi ne pas constituer des créneaux de 50 minutes ou d'une heure ? De surcroît, pour des questions d'organisation, il est plus simple d'opérer des multiples d'une heure que des multiples d'une heure trente. « *Mais, je me doute qu'on va me répondre qu'il s'agit d'une question d'occupation de salles !* »

M. HALBOUT lui répond qu'il ne s'agit pas de cela mais simplement, d'une question de créneau et de déplacement : « *avec des créneaux d'une heure, il faut compter une heure et quart pour aller d'une salle à l'autre...* »

M. VERNICOS relève qu'avec 50 minutes d'enseignement, cela ne ferait plus que des créneaux de 1 heure 10.

M. FILHOL pense que tout enseignant sait qu'au bout de 50 minutes, « *il doit faire une petite blague pour capter à nouveau l'attention de ses étudiants !* »

M. BOUBY rappelle que la finalité est de dispenser des enseignements que les étudiants retiennent ! Si des études ont prouvé qu'au terme de 50 minutes l'étudiant n'assimile plus ce qui est enseigné, l'enseignant ne peut pas s'étonner qu'à l'issue de son cours, il se passe n'importe quoi !

M. FILHOL précise que cela ne veut pas dire qu'après 50 minutes il faut stopper le cours mais qu'il faut raviver l'attention de l'étudiant.

M. BOUBY considère que cela est compliqué.

M. HALBOUT propose que cette suggestion soit étudiée.

M. MANCHERON demande la parole. Il souhaite intervenir au sujet des étudiants qui partent en bi diplomation.

M. MANCHERON explique que ces étudiants font en master deuxième année, leur second semestre ainsi que leur dernière année au sein d'écoles d'ingénieurs. Ce qui avait été convenu entre la Faculté des Sciences et ces établissements était que l'étudiant devait être admis à l'issue du second semestre afin de ne pas perdre l'obtention des bourses - pour les étudiants boursiers -. Pour la troisième année - qui se déroule en école -, l'étudiant ne réalise pas son inscription à la Faculté des Sciences. Les frais d'inscription en écoles d'ingénieurs sont supérieurs à ceux de la Faculté « *alors que les étudiants sont tout de même inscrits en master au départ. Comment gérer cela ?* »

M. HALBOUT lui répond que ces étudiants passent un diplôme d'ingénieur et qu'il est normal que les étudiants non boursiers payent les frais d'inscription pratiqués au sein de ces écoles d'ingénieurs !

M. HOFFMANN précise qu'il a évoqué cette situation avec l'Ecole des Mines d'Alès - Ema - : pour les étudiants boursiers, l'Ema accepte de verser les bourses aux frais de l'École. Cela signifie que l'étudiant boursier ne sera pas considéré comme redoublant - comme cela est le cas actuellement -. Concernant les étudiants non-boursiers, ils devront honorer pour une année universitaire, les frais d'inscription de l'Ema. Il faudra donc les informer que sur trois années, ils devront payer pour une année les frais de scolarité de l'école d'ingénieurs.

Pour **M. HALBOUT**, il est important que les étudiants boursiers ne perdent pas leurs bourses. Pour les étudiants non boursiers, il faut leur rappeler qu'ils auront deux diplômes dont un comme ingénieur. Ils paieront, en conséquence, des frais de scolarité pour une année. Il faut les informer sur cette organisation dès leur inscription en master et leur rappeler que l'inscription en cursus bi diplômant a été un choix de leur part ...

M. MANCHERON réagit en précisant que certes ils n'ont pas été obligés de s'inscrire mais, ils n'ont pas été prévenus en amont que leur inscription s'élèverait à un montant de 1850 € !

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'un cas unique et qu'une nouvelle convention-cadre est actuellement en discussion avec l'EMA pour éviter « *ce genre de problème.* »

M. HALBOUT explique qu'à terme, il conviendra de tendre vers ce système d'autant plus qu'il ne peut pas demander à l'EMA de dispenser des cours gratuitement aux étudiants ! « *Il ne faut pas oublier que les étudiants s'inscrivent dans une école d'ingénieurs !* »

En l'absence de nouvelle question, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

4. POINT SUR LE LMD4 ET LES MCC

Pour rappel, **M. HALBOUT** indique qu'il a mis en ligne sur l'ENT, le Vade-Mecum des examens de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il précise que les Modalités de Contrôle des Connaissances seront votées lors du Conseil, le 30 septembre prochain.

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'une discussion entre la Faculté des Sciences et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique est actuellement en cours et ce, afin d'harmoniser les différentes pratiques entre les composantes de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT souligne qu'un certain nombre de nouveautés apparaissent dans le Vade-Mecum de la Faculté. Ainsi, les étudiants peuvent notamment améliorer leurs résultats lors de la Seconde session d'examens. En outre, une mise en place progressive de blocs d'Ue non compensables est en cours. Cette dernière disposition concernera uniquement les masters pour cette rentrée 2015 ; la généralisation de ce dispositif en licence supposant, au préalable, une analyse plus fine.

M. HALBOUT explique que les deux mesures phares précitées vont permettre non seulement de donner une plus grande chance aux étudiants d'acquérir des connaissances en une ou deux fois mais, ils vont également avoir la possibilité de se rattraper pour améliorer leurs résultats. Ces modifications vont également garantir le niveau des formations de notre Faculté en évitant les abus liés à la compensation.

M. HALBOUT ajoute qu'il communiquera, lors du prochain Conseil, l'état d'avancement de la charte des examens de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT propose de passer au point suivant.

5. POINT SUR LE DISPOSITIF CÉSURE

M. HALBOUT invite **M. THALER** à présenter un point de situation sur le dispositif de césure.

M. THALER prend la parole et indique que ce dernier était autrefois porté par l'ex UM2. Dans le cadre de la fusion, l'Université de Montpellier a « *renvoyé* » cette problématique sur les composantes ; la Faculté des Sciences s'est donc emparé de ce sujet.

M. THALER ajoute que depuis sa dernière présentation, le ministère a publié une circulaire apportant quelques éclaircissements et éléments clés concernant les éléments préalablement discutés en Conseil.

M. THALER rappelle également que ce dispositif est « *le fruit d'une initiative volontaire de l'étudiant qui décide de suspendre son parcours pour une année maximum.* »

M. THALER présente un rapide rappel du dispositif de césure communiqué lors du Conseil du 10 juillet dernier.
- cf. *Annexe 1* -

M. THALER précise qu'une césure implique la participation d'un tuteur enseignant-chercheur. Même si la circulaire indique que ce dernier point est « *préférable, souhaitable mais pas obligatoire* », il propose que cette disposition le devienne.

M. THALER ne souhaite pas que ce dispositif soit instauré cette année pour les étudiants de licence première année.

M. HALBOUT précise son souhait de mettre en place l'année prochaine, le dispositif « *année zéro* ». Il ne faut pas que ces deux projets se télescopent.

Pour **M. BOUBY**, « *l'année zéro* » et le dispositif de césure sont similaires.

M. HALBOUT explique qu'il préfère d'abord avancer sur l'année zéro et repenser ensuite le dispositif de césure, en fonction de ce qui sera proposé.

M. THALER informe les membres du Conseil que l'étudiant, durant sa césure, peut réaliser un stage ou obtenir des Ects qui figureront dans le descriptif du diplôme. Ainsi, le diplôme mentionnera non seulement le parcours suivi mais comprendra également, un supplément à l'annexe du diplôme.

M. THALER insiste sur le fait que le dispositif de césure est un bénéfice pour l'étudiant qui figurera sur son diplôme !

M. GODELLE trouve « *embêtant* » qu'un étudiant, à qui il manque des capacités dans une discipline importante de son parcours, ne puisse pas avoir de complément.

M. THALER lui répond et prend l'exemple d'un étudiant de L3 Biologie passant en M1 mais ne disposant pas des bases en Statistiques pour réussir son diplôme. Cet étudiant aura la possibilité de suivre un module en Statistiques qui renforcera ses prérequis. Toutefois, ce cours ne se substituera pas à ceux dispensés dans le cadre du M1 ou du M2 dans lequel il est inscrit. L'étudiant peut donc améliorer son niveau dans certaines matières afin d'être en mesure de réussir un diplôme.

M. HALBOUT ajoute que la césure complète l'année antérieure pour mieux préparer l'année à venir.

M. HALBOUT insiste sur le fait que la césure ne peut pas être utilisée pour valider des UE qui serviront à obtenir une année suivante « *allégée* » !

M. THALER informe les conseillers que d'après la circulaire, une césure peut se dérouler sur six ou douze mois. Les étudiants qui en bénéficieront seront inscrits dans un registre spécifique nommé « *Césure* » et ne seront pas considérés comme des étudiants redoublants.

M. VERNICOS pense que ce dispositif se met en place tardivement.

M. THALER acquiesce les propos de **M. VERNICOS** mais précise que l'année prochaine, ce dernier sera instauré au moment des candidatures et des réussites aux examens.

M. THALER propose que la Faculté des Sciences initie la césure dès cette année et qu'un bilan soit réalisé en 2016.

M. THALER indique qu'un étudiant inscrit dans ce dispositif sera éligible au système de bourses mais que cette année sera décomptée du quota d'années de bourses auquel il a droit. L'étudiant n'est toutefois pas obligé de solliciter une bourse pour cette année spécifique.

Mme GALL-BORRUT note que dans les modalités d'admission, un dossier de financement de la part de l'entreprise devra être ajouté. Pour mener à bien une césure, il faut pouvoir la financer et « *un stage rémunéré ne se trouve pas facilement !* » Il est donc important de sensibiliser les étudiants sur la préparation de leur césure six mois à l'avance : « *Une césure réussie est celle pendant laquelle l'étudiant n'a pas de problème de financement !* »

M. THALER prend en note la remarque de **Mme GALL-BORRUT** avec laquelle il est totalement en accord. Il ajoute que le dossier sera donc composé des éléments relatifs à la faisabilité pratique - notamment pour les départs à l'étranger - et financière. Il rappelle que le dossier de césure n'est pas un vœu.

Pour **M. THALER**, il est important que l'étudiant ait un tuteur enseignant-chercheur qui bénéficie d'une expérience vis à vis des stages à l'étranger.

M. THALER informe l'Assemblée que pour l'année universitaire 2014-2015, 18 étudiants étaient inscrits dans le dispositif de césure. Les soutenances ont eu lieu ces derniers jours et se sont très bien passées ! Les étudiants ont pu réaliser ce qu'ils avaient prévu car lors de leur inscription, il leur a bien été spécifié qu'ils ne pourraient pas s'inscrire uniquement en année de césure « *parce qu'ils aimeraient bien aller en Australie !* » Ainsi, des conditions d'admissions doivent être respectées : candidature, dossier, évaluation et validation.

M. GODELLE souhaite revenir sur un point qu'il avait déjà évoqué en juillet dernier auprès des membres du Conseil et qu'il ne trouve pas très clair dans la présentation de **M. THALER**. Il s'agit du lien entre l'enseignant-chercheur tuteur et les membres de l'équipe pédagogique.

M. HALBOUT reprend le texte mis à disposition des conseillers sur l'ENT où il est indiqué que « *La césure doit faire l'objet d'un projet de césure décrit dans un document écrit précisant les motivations, les activités et les objectifs de l'étudiant. L'étudiant doit obtenir un soutien à son projet de la part d'un enseignant-chercheur de la FdS qui acceptera d'être son tuteur pédagogique tout au long de la césure. La validité du projet sera examinée au sein d'une commission de césure FdS composée d'enseignant-chercheurs représentatifs des Départements d'enseignement de la FdS. Elle est placée sous la responsabilité du directeur-adjoint de la FdS en charge de la professionnalisation* ».

M. HALBOUT propose d'ajouter à l'avant dernière phrase « *La validité du projet sera examinée au sein d'une commission de césure FdS composée d'enseignant-chercheurs représentatifs des Départements d'enseignement et de la formation* ». Pour **M. HALBOUT**, la précédente formulation ne soulignait que l'aspect collégial au niveau du Département.

Pour **M. THALER**, il serait en effet judicieux que le tuteur soit associé à la formation hormis le fait que :

- cela suppose qu'un enseignant-chercheur de la formation soit volontaire pour réaliser ce tutorat,
- cela peut poser des problèmes si l'étudiant effectue cette césure en raison d'un questionnement sur son orientation et qu'il hésite entre deux mentions ou deux parcours différents. En effet, lui imposer un tuteur issu d'un parcours qu'il n'est pas certain de suivre in fine peut ne pas être « *malin* ». **M. THALER** aurait souhaité qu'une marge de manœuvre soit laissée à ce niveau. Cependant, il est possible de laisser la proposition de **M. HALBOUT**.

M. THALER ajoute qu'il tient à ce qu'un représentant du Département d'enseignement disposant d'une vision globale des formations proposées, puisse être membre de la commission d'évaluation.

M. GODELLE craint qu'il ne soit un peu tard pour qu'un enseignant-chercheur traite des dossiers. En tant que Directeur de Département, il ne connaît pas parfaitement l'ensemble des parcours.

M. THALER lui répond que c'est la raison pour laquelle cette année, il a choisi uniquement un enseignant-chercheur de la composante comme tuteur, sans préciser qu'il fallait cibler davantage. Il a pris en compte la contrainte liée au facteur temps pour pouvoir trouver cette personne. Certains enseignants-chercheurs de l'Etablissement sont accoutumés à ce genre d'activités car ils les pratiquent déjà depuis plusieurs années de manière empirique. Dans la mesure où il n'y a pas un grand nombre de candidats, la Faculté des Sciences peut gérer les étudiants relevant du dispositif de césure de cette manière.

À l'avenir, **M. THALER** préférerait fonctionner selon le modèle spécifié par **M. GODELLE**.

M. LE CLEZIO s'interroge sur certains des éléments mentionnés dans le diaporama présenté par **M. THALER** et indiquant que les étudiants ayant suivi le dispositif de césure intégreront ensuite la formation au niveau supérieur. En effet, les étudiants de Master 1 ne sont pas forcément admissibles en M2. De ce fait, il ne faudrait pas que les étudiants effectuent une année de césure en croyant qu'ils pourront automatiquement être admis dans le M2 qu'ils « *souhaitent* ». Le fait d'avoir des responsables de parcours ou l'équipe pédagogique d'une formation spécifique, permettra de cadrer cette réalité dans le cadre de l'année de césure.

Pour **M. LE CLEZIO**, il faudrait peut-être malgré tout, demander à l'étudiant intéressé par le dispositif de césure d'élaborer un projet qui puisse être mûri. Il doit pouvoir se projeter sur l'année suivante.

M. THALER explique que dans le dossier de césure, il souhaite qu'un message du Directeur de la mention confirme officiellement que l'étudiant en question a bien été admis au sein d'une formation déterminée. À partir de là, sa césure s'exerce et l'étudiant dispose de la garantie de pouvoir réintégrer cette mention à l'issue. Toutefois, il n'est pas précisé le parcours dans lequel l'étudiant reprendra ses études.

M. HALBOUT a bien pris note des demandes de modifications proposées par les Conseillers. Il rappelle que le principe de ce dispositif a été voté en Conseil le 10 juillet dernier. Concernant le vote formel du texte proposé par **M. THALER**, **M. HALBOUT** préfère laisser aux membres du Conseil, le temps d'y réfléchir pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et propose de le mettre au vote lors de la séance du 30 septembre prochain.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il s'agit d'une année qualifiante mais non diplômante. Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la lettre d'orientation pédagogique. Ainsi, la Faculté des Sciences ne délivre pas de Diplôme Universitaire mais se donne les moyens de diriger ses étudiants vers ce « *type de formation* ».

M. HALBOUT propose de commencer à communiquer sur ce dispositif et remercie **M. THALER** pour sa présentation.

6. PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE IATSS

M. HALBOUT propose aux Conseillers de parcourir la Lettre de cadrage relative à la campagne d'emploi IATSS mise à disposition sur l'ENT du Conseil - Cf. *Annexe 2* -.

Dans un premier temps, **M. HALBOUT** rappelle le « *bilan* » des années précédentes qui se caractérise par la stabilisation des supports, le maintien du potentiel, la formulation de nouvelles demandes, le processus de requalifications et enfin, les réorganisations administratives au sein des services centraux et des Départements de la Faculté de Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT présente ensuite le cadrage et les propositions pour la campagne d'emplois 2015-2016 qui portent la stabilisation des supports. **M. HALBOUT** espère notamment qu'un support « *précaire* » au sein du service Masters puisse être stabilisé. Par ailleurs, des supports ont été ouverts sur des missions ponctuelles sur lesquelles sont affectées des agents contractuels - montage et suivi de projet sur les programmes internationaux en lien avec la Direction des Partenariats, démarche Qualité et Pilotage, gestion des formations ouvertes à l'Apprentissage -.

M. THALER entend que « *l'avenir sera peut-être meilleur concernant la question de l'accompagnement des formations ouvertes à l'Apprentissage avec des supports d'appuis administratifs.* » Toutefois, à l'heure actuelle, plusieurs formations qui accueillent des apprentis voudraient s'appuyer sur la collaboration d'un secrétariat. Aussi, qu'est-il prévu pour cette année 2015-2016, sachant que les formations commencent maintenant ?

M. HALBOUT lui répond que cette année, il va tenter de mettre en place cet appui administratif et il compte aussi sur **M. THALER** pour l'accompagner.

M. THALER reprend la parole et indique qu'il interviendra sur ce dossier.

M. HALBOUT poursuit l'analyse de la deuxième partie du document relatif au cadrage et aux propositions 2015-2016 et rappelle que comme les années précédentes, la première priorité de la Faculté des Sciences de Montpellier sera de préserver son potentiel.

M. HALBOUT rappelle aux Conseillers les demandes supplémentaires qui seront remontées comprenant, notamment, la reconduction des priorités de l'an dernier et des demandes d'ouverture de supports de Cdd pour faire face à des besoins ponctuels. **M. HALBOUT** ajoute qu'il conviendrait d'anticiper dès à présent, le besoin d'un support de technicien hautement qualifié pour réaliser un appui aux TP de Chimie dans la future halle de technologie dont l'ouverture est prévue dans les prochaines années.

M. BOUBY prend la parole et précise qu'il faut un agent de niveau Asi au minimum sur ce poste. En effet, ce dernier devra travailler en autonomie et accueillir seul des étudiants. « *Il est donc hors de question que ce soit un agent de catégorie B qui effectue ces missions !* ».

M. FILHOL pense que **M. HALBOUT** a bien entendu le message.

M. BOUBY explique qu'à Polytech Montpellier, et ceci depuis de nombreuses années, il est acté que les techniciens peuvent relever de la catégorie A. Au contraire, à la Faculté des Sciences, un technicien ne peut relever que de la catégorie C ou B ! Ceci n'est pas normal car ces derniers réalisent souvent des missions de catégorie A. « *Il faut insister sur ce point !* »

M. BOUBY ajoute - concernant l'ouverture de cette halle de technologie - que si l'on souhaite avoir quelqu'un de compétent et de polyvalent au vu de la gestion qu'il va devoir entreprendre, il faut impérativement un agent de catégorie A.

M. HALBOUT indique que la lettre de cadrage sera précisée et affinée en tenant compte des remarques émises par le Département Chimie.

Concernant les requalifications de supports, **M. HALBOUT** précise que la Direction de la Faculté des Sciences s'est engagée à ouvrir des postes aux concours de catégorie B pour des missions de gestion administrative relevant prioritairement des Départements. Les agents de catégories C seront bien évidemment accompagnés dans leur préparation, notamment par **M. GUEVELLOU** et **Mme VILLANUEVA-THERON**. D'autres requalifications seront nécessaires, notamment pour les services Planning Logistique et Relations Entreprises.

M. HALBOUT résume la lettre de cadrage :

- des besoins ponctuels à honorer,
- une politique de redéploiement qui avait été entamée l'an dernier et qu'il faut poursuivre,
- une politique de requalification au grade de technicien,
- le renouvellement des départs.

M. HALBOUT ajoute qu'un certain nombre de supports n'ont pas été mentionnés comme reconduits dans la lettre de cadrage ; ces derniers concernent des agents partant à la retraite : leurs supports seront redéployés. Les Directeurs de département concernés en sont informés.

M. BOUBY demande si les postes qui s'avèrent « indispensables » seront également redéployés après un départ à la retraite.

M. HALBOUT lui répond que cela concerne uniquement le Département des Mathématiques qui est moins « sous doté » que les autres.

M. BOUBY fait part d'une information - non confirmée - portant sur le départ à la retraite d'un agent au sein du Département de Chimie. Ce poste étant celui d'un agent s'occupant de salles de TP, il ne sera pas possible de redéployer son poste.

M. FILHOL rappelle que le Département est déjà en sous-effectif : « *il n'est donc pas possible de perdre un poste !* ».

M. HALBOUT indique qu'il a bien pris note de ce point et de la proposition relative au poste d'ASI et demande aux Conseillers s'ils ont d'autres remarques à formuler.

M. BOUBY ajoute qu'il ne veut pas devenir ASI ...

M. HALBOUT informe le Conseil que cette Lettre de cadrage latss sera soumise au vote lors du Conseil du 30 septembre prochain.

7. PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CADRAGE CAMPAGNE E - EC

M. HALBOUT présente la Lettre de cadrage relative à la campagne des enseignants-chercheurs et Enseignants - Cf. *Annexe 3* -.

M. HALBOUT rappelle le « bilan » des campagnes précédentes et indique les priorités pour le cadrage de la prochaine campagne d'emplois. La Faculté des Sciences de Montpellier continuera à mettre en œuvre les priorités émises les années précédentes. Celles-ci devront être reconduites lors des prochaines campagnes 2015-2016 et 2016-2017.

M. HALBOUT procède ensuite un point de situation concernant les différentes demandes pour la campagne 2015-2016. Il précise qu'il sera demandé aux Départements d'enseignement d'inscrire leurs demandes dans le cadre d'une politique pluriannuelle de recrutements afin de disposer d'une visibilité sur le moyen terme et de pouvoir, ainsi, intégrer les priorités définies antérieurement.

M. HALBOUT présente l'état actuel des demandes formulées.

M. HALBOUT retient de cette Lettre de cadrage plusieurs demandes de « dégels » pour les Départements BE, Chimie et Informatique.

M. BOUBY note que la présentation effectuée par **M. HALBOUT** correspond au compte rendu des retours des Départements d'enseignement de la Faculté.

M. HALBOUT acquiesce et indique qu'il y a également des engagements politiques de la part de la Direction de la Faculté des Sciences, notamment sur des redéploiements et des repyramidages vers des Départements plus déficitaires.

M. BOUBY demande si des interventions ont été faites par les Cte.

M. HALBOUT répond que certains Cte ont été sollicités pour réfléchir à l'adéquation des demandes de profils Enseignement avec les profils Recherche. C'est notamment le cas du Cte Chimie.

M. BOUBY demande si le Cte Chimie s'est réuni pour cela.

M. HALBOUT répond qu'il l'a uniquement sollicité.

M. BOUBY rappelle qu'auparavant, la campagne d'emplois « *passait en Cte puis au sein de la composante et enfin devant les Conseils. Des réunions permettaient d'effectuer des synthèses et définissaient les priorités. Comment cela va-t-il se passer cette année ?* »

M. HALBOUT répond qu'il ne sait pas... Pour l'instant, il présente cette Lettre de cadrage au Conseil de la Faculté mais il ne sait pas avec qui il aura des discussions.

M. BOUBY s'interroge sur la date de mise en place des Départements scientifiques.

M. HALBOUT précise que ces derniers ne seront pas créés avant le début de la campagne d'emplois.

M. BOUBY craint que cette mise en place soit réalisée entre « *donnant/donnant* » ou « *entre copains !* »

M. HALBOUT rappelle qu'il aura plus d'information après la rencontre avec la Présidence de l'Etablissement le 3 septembre prochain.

M. HALBOUT espère que les Départements scientifiques seront mis en place au moment où les Comités de sélection seront constitués.

M. BOUBY trouve que l'initiative réalisée par la Faculté des Sciences et les Départements d'enseignement est une très bonne chose mais, il s'interroge sur le cadrage entre l'Enseignement et la Recherche. Auparavant, il y avait une cohérence et des dialogues avaient lieu... « *Aujourd'hui, il faut attendre le résultat de quelque chose qui va se passer trop tard !* »

M. GODELLE indique que pour faire face à la carence d'organisation de la Recherche, « *on interagit directement avec les Directeurs de laboratoire qui sont des personnes nommées et non élues.* »

Pour **M. BOUBY**, nous sommes dans un flou total et cela arrange une seule personne : « *la Direction de l'Université de Montpellier qui pourra faire ce qu'elle veut !* »

M. HALBOUT précise qu'il pense que cette situation n'arrange pas la Direction de l'Université qui met tout en œuvre pour procéder à la mise en place rapide des Départements Scientifiques.

M. BOUBY rappelle que l'organisation Sud Education avait dénoncé ces risques dès le début du dispositif de fusion : « *il fallait poser les bases en premier !* » Il espère que le retour ne sera pas un dépouillement de la Faculté des Sciences et de l'ex UM2.

M. BOUBY précise que les établissements UM1 et UM2 n'existent plus et que dès lors, toute la Communauté devrait travailler sur les mêmes bases mais, ce n'est pas encore le cas !

M. BOUBY reprend l'exemple du régime des congés et des horaires des personnels latss : les deux systèmes ont été conservés, ce qui est une aberration ! Pourtant, il espère que **M. HALBOUT** amènera de bonnes nouvelles sur cette campagne d'emplois.

M. HALBOUT répond à **M. BOUBY** que sur chacun des points présentés il a « *bon espoir* » d'être entendu !

M. HALBOUT pense que l'alerte de **M. BOUBY** sur l'importance de mettre en œuvre rapidement les Départements Scientifiques est à prendre en considération.

Pour **M. GODELLE**, il est important qu'il y ait un dialogue avec les Directeurs de laboratoire !

M. BOUBY pense qu'il s'agit non seulement d'une obligation mais également d'une impérieuse nécessité !

M. HALBOUT propose à l'Assemblée d'inviter les Directeurs de laboratoire lors d'un Conseil d'octobre afin d'évoquer la campagne d'emploi.

M. GODELLE précise que ce sont les seules personnes qui ont la légitimité pour représenter la Recherche.

8. PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE

M. HALBOUT précise que la Faculté des Sciences de Montpellier a rédigé cette Lettre de cadrage budgétaire sans avoir celle de l'Établissement.

M. HALBOUT propose une Lettre de cadrage budgétaire rédigée à partir de « *grandes lignes qu'il pense connaître* » - via les réunions de gouvernances de l'Université de Montpellier, et les informations ministérielles, ... - mais qui n'ont pas officiellement été communiquées. La Faculté des Sciences est une composante de l'UM qui est une université d'Etat, donc toutes deux s'inscrivent dans une dynamique nationale.

M. HALBOUT débute la présentation de la Lettre de cadrage budgétaire - Cf. *Annexe 4* - par un rappel des cadrages précédents - de l'Université et de la Faculté - et présente le « *bilan* » 2015 et les propositions 2016.

Concernant les heures complémentaires, **M. BOUBY** demande à **M. HALBOUT** s'il pense que les enseignants de la Faculté des Sciences pourront « *prendre des heures complémentaires en sus.* ».

M. HALBOUT répond qu'il proposera le maintien du cadrage de limitation au sein de la Faculté des Sciences ; si l'on ne met pas de limite, et que l'on ne responsabilise pas les enseignants, les heures complémentaires peuvent exploser.

Pour **M. BOUBY**, il faut cadrer le dispositif des heures complémentaires.

M. HALBOUT répond que cela est fait.

M. BOUBY rappelle qu'au sein du Département Chimie, « *les enseignants ont déjà la tête sous l'eau !* ».

M. HALBOUT poursuit la présentation de la lettre de cadrage et indique que lorsque la Faculté dispose de « *surplus budgétaires* », ils sont reversés au fond de roulement ou dans le programme de réinvestissement - ces excédents sont prioritairement fléchés sur des opérations de réhabilitations immobilières -. Cette politique nommée CAF - Capacité d'autofinancement - est réalisée au niveau central. Par exemple, sur l'exercice budgétaire de l'an dernier, la Faculté a fait 20 milles euros de recettes supplémentaires. Cet argent a été affecté sur une politique pluriannuelle d'investissements. La Faculté des Sciences a mis en avant un certain nombre de besoins de rénovations : cet argent n'appartient pas à la composante mais à l'Université qui en faisant la somme de tous ces surplus, priorise des opérations de rénovations et de remises aux normes au sein de l'Établissement.

M. HALBOUT trouve cette politique de mutualisation « *bienfaisante* ».

M. HALBOUT précise que cette construction d'un projet pluriannuel d'investissement au niveau de l'Université de Montpellier, permettra dans le cadre du dialogue budgétaire, d'afficher un certain nombre de priorités pour 2016.

M. HALBOUT indique les actions prioritaires pour l'année 2016 :

- Soutien aux Départements impliqués dans les projets immobiliers du Plan campus,
- Soutien au Pilotage et à la démarche Qualité,
- Soutien à la politique d'ouverture à l'International,
- Soutien aux grandes manifestations telles que Festisciences, les Journées portes ouvertes, ...

M. HALBOUT revient sur les priorités susceptibles d'être évoquées lors du dialogue budgétaire entre Faculté et l'Université. La Faculté devra être ferme sur celles-ci car elles permettront de prolonger la mise en œuvre de notre offre de formation.

M. HALBOUT rappelle que pour les crédits de Fonctionnement, la Faculté commence à être un petit peu « *juste* », c'est pourquoi il alerte sur deux choses : les consommables dans les salles de TP et le paiement des frais de transports notamment, dans le cadre des sorties de terrains.

Concernant les soutiens aux projets pédagogiques, **M. HALBOUT** précise qu'il s'agit principalement de crédits d'Investissement, « *ce qui ne constitue pas la plus grande tension au niveau de l'Université* ».

M. HALBOUT tient absolument à ce que le CF 204-13 - anciennement nommé CR012 - soit annexé au budget car cette ligne est indispensable au bon fonctionnement de la Faculté - aménagement des salles de TP notamment -.

M. HALBOUT précise que cette dernière devra même être doublée, vu les travaux de remise en sécurité nécessaires !

A la demande du Conseil, **M. HALBOUT** explique que le CF 204-13 permet d'effectuer « *des petits travaux de rénovation et de remise aux normes de sécurité.* » Pourtant, il est dommage que cette année la Faculté n'ait pas pu disposer d'une enveloppe suffisante...

M. HALBOUT ajoute qu'il s'agit d'un engagement pris par l'Université et qu'il ne s'agit pas d'un budget constant pour la Faculté des Sciences.

M. BOUBY demande si cette enveloppe peut servir à faciliter l'accès des étudiants en situation de handicap au sein des salles de TP.

M. HALBOUT lui répond par la positive et ajoute que lorsque l'Université notifie des crédits d'Investissement, des opérations plus ou moins importantes sont déléguées aux composantes. La Faculté ne peut pas honorer toutes les demandes de travaux faute de moyens. Actuellement, la Faculté est en train de se mettre en difficulté pour des besoins de rénovation.

M. HALBOUT résume les priorités budgétaires :

- Maintien des crédits de Fonctionnement,
- Augmentation de l'enveloppe Investissement.

M. HALBOUT précise que les chiffres seront affinés avec **M. GUEVELLOU** et qu'en outre, les règles comptables vont changer avec la GBCP- Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique -.

M. HALBOUT indique que **M. GUEVELLOU** fera lors de la présentation du budget, une « *explication vulgarisée de cette nouvelle politique.* »

M. HALBOUT rappelle qu'il proposera à l'Assemblée de voter cette Lettre de cadrage lors du prochain Conseil et il espère avoir, d'ici là, plus d'informations sur la politique budgétaire de l'Université.

M. HALBOUT pense cependant que les messages diffusés par la Faculté des Sciences « *ont commencé* » à être entendus par la Présidence et que les règles de bonnes pratiques initiales seront maintenues.

Sans autre intervention, La **1ère séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 11h30.**

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **30 septembre 2015.**

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 256	Mercredi 30 septembre 2015 - 8h30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 257	Mercredi 21 octobre 2015 - 8h30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 258	Mercredi 18 novembre 2015 - 8h30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 259	Mercredi 16 décembre 2015 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

- **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- **Philippe AUGE**, Président UM,
- **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
- **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
- **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
- **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
- **Chefs de Service FdS**.

Document référencé : Direction SG - Conseils 250 à 259, n° 255 - 2 septembre 2015 -